

Création d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux

DEMANDE

La relève demande aux gouvernements de mettre en place un crédit d'impôt pour les consommateurs, les entreprises, les institutions et les services publics qui s'approvisionnent en aliments locaux directement auprès des producteurs agricoles.

Cette demande a été formulée lors du congrès de la FRAQ en 2022.

COÛT ESTIMÉ

Un crédit de 2 \$ offert pour chaque 10 \$ dépensé par un consommateur directement chez le producteur

PALIER RESPONSABLE

Provincial et fédéral

ENJEUX

L'augmentation de l'achat d'aliments locaux est un enjeu central pour l'agriculture au Québec.

En effet, la pandémie et les différents conflits internationaux des dernières années ont exposé une fragilité du système alimentaire et certainement renforcé la volonté des gouvernements à mettre en place des politiques d'achat local ambitieuses. Les achats locaux représentent un potentiel encore plus intéressant pour les producteurs s'ils sont commercialisés en mise en marché de proximité et en circuits courts. De plus, les appellations comme «Aliments du Québec» qui est connue par environ 97% de la population permettent déjà d'identifier les produits québécois tout en influençant le choix des consommateurs comme c'est actuellement le cas pour 80% d'entre eux.



Création d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux

ENJEUX [SUITE]

La commercialisation par circuits courts comporte de multiples avantages :

- Créer une proximité entre consommateurs et agriculteurs;
- Valoriser la profession d'agriculteur et des autres métiers du secteur agroalimentaire;
- Accès à des produits frais, diversifiés et de qualité favorisant une alimentation saine;
- Meilleure connaissance de la provenance des aliments et des modes de production;
- Une plus grande visibilité des produits québécois;
- Contribution à l'occupation dynamique du territoire et à l'économie locale et régionale.

En plus de ces avantages, les retombées économiques potentielles de la mise en marché de proximité sont très importantes. À titre d'exemple, si chaque ménage québécois remplaçait seulement 12\$ d'aliments d'ailleurs par des aliments d'ici dans son panier d'épicerie, la demande aux entreprises d'ici serait accrue de 1 milliard de dollars.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande la mise en place d'un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments directement chez le producteur. Nous demandons une compensation financière qui inciterait à prioriser ces aliments par rapport à d'autres. Cet incitatif est, pour la FRAQ, le meilleur moyen d'accéder à cette valorisation des aliments et des producteurs d'ici.

La FRAQ encourage l'utilisation des marques d'Aliments du Québec pour concrétiser sa demande. En fonction des achats, un crédit d'impôt serait applicable aux deux catégories visées, les particuliers et les entreprises, institutions et services publics pour un minimum d'achats par transaction ainsi qu'un maximum d'achats annuels.

Comme d'autres formes de crédit d'impôt, le consommateur pourrait avoir la possibilité de joindre son abonnement aux paniers estivaux ou des factures d'aliments achetés chez un producteur lors de sa déclaration d'impôts.